

Correspondance
Générale.

N^o. 2149.

Note. L'Etablissement se charge :
1°. De toutes les sortes de Réclamations près les divers Ministères, pour le Militaire, comme pour le Civil;
2°. De la Recette des Rentes et Pensions;
3°. De l'Administration de tous Biens de ville et de campagne; des Placements et Emprunts de Fonds; des Ventes et Achats de Terres, Maisons, Capitaux et Effets publics, etc. etc.

On est prié d'affranchir les Lettres et Paquets.

Paris, le 22 *Sept*, 1818

Vauvrière & C^{ie}, Directeurs du Cabinet
de Gestion, de Liquidation et de Correspondance
Générale,

Rue Neuve Saint-Augustin, N^o 3,

A Monsieur Verdier, avoué à Espaling.

Monsieur,

En vous faisant parvenir par notre lettre du 22 août *1818* l'art. 21. *ff.* qui vous étoient dus pour l'affaire Guendon Contre Besombes, nous profitâmes de l'occasion pour vous prier d'accélérer le recouvrement dont vous étiez chargé pour M. Prat contre le *ff. Noël* fils, nous ayant d'ailleurs annoncé que vous trouseriez le moyen de faire payer ce dernier. Il y a de cela quatre grands mois, et M. Prat nous presse vivement de lui faire connaître où vous en êtes. Il vient enfin de nous dire qu'il a appris, par voie sûre, que le *ff. Noël* a perdu à la fois, depuis peu, ses père et mère, et se trouve conséquemment le maître absolu de la fortune qu'ils ont laissée. Veuillez donc, Monsieur, nous vous en prions, faire, sans plus

tauder les poursuites nécessaires pour le forcer
au paiement, en principal, intérêts et frais.

Nous désirons également que vous nous fassiez
un mot de réponse au reçu de la présente.

Vous avons l'honneur de vous saluer, Messieurs,
avec une considération distinguée.

Vaumene et C^{ie}

P. J. Vaillay avoir la complaisance
de faire agréer nos civilités respectueuses
à M. le D^{re} des Contraintes.

Ch. H. Connors
Connors Verdier
avoué
à Espalion
(avoué)

1. 70.

1870